

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

PARAISSANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET ANNONCES

Pour les abonnements et les annonces s'adresser au directeur de l'Imprimerie Nationale à Rufisque.

Les annonces doivent être remises à l'Imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance.

Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse devront être accompagnées de la somme de 175 francs

TARIF DES ABONNEMENTS

	VOIE NORMALE		VOIE AERIEENNE	
	Six mois	Un an	Six mois	Un an
Sénégal et autres Etats de la CEDAO.....	15.000f	31.000f.	-	-
Etranger : France, Zaire R.C.A. Gabon, Maroc. Algérie, Tunisie.	-	-	20.000f. 23.000f	40.000f 46.000f
Etranger : Autres Pays	Année courante 600 f	Année ant. 700f.	-	-
Prix du numéro	Majoration de 130 f	par numéro	-	-
Par la poste :	-	Par la poste	-	-
Journal légalisé	900 f	-	-	-

ANNONCES ET AVIS DIVERS

La ligne 1.000 francs

Chaque annonce répétée Moitié prix

(Il n'est jamais compté moins de 10.000 francs pour les annonces).

Compte bancaire B.I.C.I.S. n° 9520 790 630/81

S O M M A I R E

PARTIE OFFICIELLE

DECRETS ET ARRETES

MINISTERE DE L'INTERIEUR

1996
30 mai Arrêté ministériel n° 4111 MINT-DAGAT DEL-AS portant autorisation d'une association étrangère dénommée Ministères de l'Eglise méthodiste unie au Sénégal 255

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

1996
22 mai Décret n° 96-441 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre des Palmes académiques 255

MINISTERE DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DE L'INDUSTRIALISATION

1996
31 mai Arrêté ministériel n° 4112 M.C.A.I.-D.C.I. portant ouverture de la campagne de vérification des instruments de mesure pour l'année 1996 256

MINISTERE DE LA PECHE ET DES TRANSPORTS MARITIMES

1996
22 mai Décret n° 96-439 portant nomination du Directeur général du Conseil sénégalais des Chargeurs 256

PARTIE NON OFFICIELLE

1996
22 mai Annonces 256

DECRETS ET ARRETES

MINISTERE DE L'INTERIEUR

ARRETE MINISTERIEL n° 4111 MINT-DAGAT-DEL-AS en date du 30 mai 1996 portant autorisation d'une association étrangère dénommée Ministères de l'Eglise méthodiste unie au Sénégal.

Article premier. - Est autorisée la création d'une association étrangère dénommée : Ministères de l'Eglise méthodiste unie au Sénégal dont le siège social est établi au 46, avenue Faïdherbe Dakar.

Art. 2. - Cette association devra être gérée et administrée conformément aux statuts déposés au Ministère de l'Intérieur.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

DECRET n° 96-441 en date du 22 mai 1996 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre des Palmes académiques.

Article premier. - Sont nommés membres du Conseil de l'Ordre des Palmes académiques :

Président :

Le Ministre de l'Education nationale.

Membres :

MM. Souleymane Bachir Diagne, conseiller technique à la Présidence de la République, représentant la Présidence de la République;

Habibou Datt, conseiller technique à la Primature, représentant la Primature;

Papa Ibra Tall, Directeur général des Manufactures des Arts décoratifs de Thiès, représentant le Ministre de la Culture;

PARTIE OFFICIELLE

MM. Gabriel Diouf, conseiller technique n°1 au Ministère de la Jeunesse et des Sports, représentant le Ministère de la Jeunesse et des sports;

Amadou Dior, Chef de Cabinet du Ministre du Travail et de l'Emploi, représentant le Ministère du Travail et de l'Emploi;

Modou Mboup, Délégué aux Affaires scientifiques et techniques, représentant le Ministère de la Recherche scientifique et de la Technologie;

Alassane Ndaw, Grand Croix de l'Ordre national du Lion, représentant le Conseil de l'Ordre national du lion.

Art. 2. - Le Ministre de l'Education nationale, le Ministre de la Culture, le Ministre de la Jeunesse et des Sports, le Ministre du Travail et de l'Emploi, le Ministre de la Recherche scientifique et de la Technologie, et le Grand Chancelier de l'Ordre national du Lion sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

MINISTÈRE DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DE L'INDUSTRIALISATION

ARRETE MINISTERIEL n° 4112 M.C.A.I.-D.C.I. en date du 31 mai 1996 portant ouverture de la campagne de vérification des instruments de mesure pour l'année 1996

Article premier. - Les opérations de vérification périodique des instruments de mesure s'effectueront sur l'étendue du territoire national du 15 mai au 15 novembre 1996.

Art. 2. - La lettre qui sera apposée au poinçon d'aptitude est :

la lettre E pour Dakar;

la lettre I pour Thiès et Kolda;

la lettre F pour Kaolack et Saint-louis;

la lettre H pour ziguinchor;

la lettre M pour Diourbel;

la lettre J pour Tambacounda, Fatick et Louga.

Art. 3. - Les détenteurs d'instruments de mesure soumis à la vérification périodique doivent soit les présenter, soit prendre rendez-vous :

- pour la Région de Dakar auprès du bureau central de vérification au 33, rue Vincens angle Galandou Diouf;

- pour toutes les autres régions auprès des chefs de services régionaux du commerce intérieur de leur ressort qui leur indiqueront les lieux et dates où s'effectueront les opérations de vérification.

Art. 4. - Pendant toute la durée de la campagne de vérification périodique, les rajusteurs balanciers et réparateurs d'instruments de mesure agréés ne pourront exercer leurs activités que dans les régions et départements qui leur seront indiqués par la Direction du Commerce intérieur.

Art. 5. - Le Directeur du Commerce intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

MINISTÈRE DE LA PECHE ET DES TRANSPORTS MARITIMES

DECRET n° 96-439 en date du 22 mai 1996 portant nomination du Directeur général du Conseil sénégalais des Chargeurs.

Article premier. - Saliou Sarr, administrateur civil principal est nommé Directeur général du Conseil sénégalais des Chargeurs.

Art. 2. - Le Ministre de la Pêche et des Transports maritimes est chargé de l'exécution du présent décret.

PARTIE NON OFFICIELLE

ANNONCES

(L'Administration n'entend nullement être responsable de la teneur des annonces ou avis publiés sous cette rubrique par les particuliers)

Etude de M^e Bineta Thiam, notaire

Dakar VI - Pikine

AVIS DE PERTE

Avis est donné de perte du titre foncier n° 1814-DG appartenant à M. Alioune Gaye. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de perte du titre foncier n° 1815-DG appartenant à M. Alioune Gaye. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 1084-R appartenant à La Nouvelle Société générale d'Alimentation et Textile « NOSEGATEX » 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 14272-DG appartenant à M^{me} Rokhaya Guèye. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie du titre foncier n° 2085-DG appartenant à MM. Momat ou Momar Seck et Birame Mbaye. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du certificat d'inscription du droit au bail appartenant à la Société hôtelière du Lido et concédé sur le titre foncier n° 4710-DG. 2-2

Etude de M^e Mamadou D. Tanor Ndiaye, notaire
Avenue du Général Gouraud

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie du titre foncier n° 4096-SS appartenant à M. Mamadou Hassan dit Mohamed, commerçant à Kaolack. 2-2

Etude de M^e Ismaël Kâ, notaire
92, Rue Félix Faure - Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du certificat d'inscription du bail portant sur le titre foncier n° 2780-R de Rufisque appartenant à M. Amadou Baba Sy. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie du titre foncier n° 7607-DG appartenant à M. René Jules Chapot. 2-2

Etude de M^e Moustapha Thiam, notaire
36, Boulevard de la République - Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du certificat d'inscription délivré sur le titre foncier n° 10086-DG au nom de la B.I.C.I.S. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 132 de Saint-Louis appartenant à M. EL Hadji Bamba Sourang. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du certificat d'inscription sur le titre foncier n° 2044-DG, contenant le droit au bail inscrit en faveur de M. Ali Jaffar dit Ali Mohamed Jaffar. 2-2

Etude de M^e Nafissatou Diop Cissé, notaire
19, Rue Victor Hugo - Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte des certificats d'inscription sur les titres fonciers n°s 847-R, 881-R, 974-R et 1902-R appartenant à la Société BATA-S.A. 2-2

Etude de M^e Aïssatou Guèye Diagne, notaire
16, Rue Emile Zola - Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 2014-DG, appartenant à M. Djibril Guèye et consorts. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du certificat d'inscription n° 19277-DG, appartenant à M. Mamadou Sarr, demeurant à Dakar. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie du titre foncier n° 19374-DG, appartenant aux sieurs et dames Fatou Sylla, Mame Thierno Djibril Diop, Sokhna Diop, Ndèye Coumba Diop, Aminata Diop. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie du titre foncier n° 8314-DG, appartenant aux sieurs Djibril Samba et Abdoulaye Diop. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie du titre foncier n° 266-R, appartenant aux sieurs Mbaye Brahim El-Khalil, Mbaye Teyeb Ould et Aïdara Abdoul Dialibe. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie du titre foncier n° 2018-TH, appartenant au sieur Daouda Sarr. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie du titre foncier n° 625-TH, appartenant à M. Georges Karam et M^{me} Georgette Attal. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 3681-TH, appartenant au sieur Abdoulaye Diagne. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 1216 de Rufisque, appartenant au sieur et dame Fadiou ou Fadhioul Guèye et Marième ou Marième Sarr. 2-2

CAISSE NATIONALE DE CREDIT AGRICOLE DU SENEGAL

C.N.C.A.S

BILAN AU 31 DECEMBRE 1995

ACTIF		PASSIF	
Caisse et Banques		Comptes disponible par chèques ou virements	
Caisses, billets et monnaies.....	785.616.979	Comptes courant personnes morales	1.500.830.210
Caisses autres valeurs	207.200	Comptes courant personnes physiques	433.775.977
BCEAO Comptes courants	1.717.236.317	Comptes à vue	433.509.903
Banques et correspondants bancaires	3.232.304.785	Comptes courants non commerciaux	2.234.615.028
C.C.P.	20.941.904		
Dépôts bancaires bloqués	551.958.539	Comptes à terme	
Crédits à la clientèle		Comptes à terme personnes physiques	156.136.411
Opérations de crédit sur ressources extérieurs ...	1.279.520.913	Comptes à termes personnes morales	4.117.880.184
Crédit de campagne	274.672.725	Comptes sur livret	
Créances douteuses et litigieuses	389.823.846	Comptes d'épargne	3.291.928.083
- Brut	6.867.781.486	Comptes à régime spécial	445.541.121
- Provisions	6.477.957.640	Capitaux sociaux entités collectives	163.768.893
Impayés et immobilisés	801.277.372	Société en formation	1.508.500
Découverts en compte	2.227.191.374	Autres comptes	
- Brut	2.691.702.218	Créditeurs divers	1.964.870.968
- Provisions	464.510.844	Chèques et effets à l'encaissement	403.286.678
Autres crédits à court terme	2.846.900.683	Comptes de régularisation passif	1.074.403.679
Autres crédits à moyen terme	696.968.865	Comptes d'ordre et divers	
Autres crédits à long terme	375.464.001	Provisions pour pertes et charges	31.027.515
Autres comptes		Lignes de crédit extérieurs	5.887.586.474
Débiteurs divers	32.172.542	Fonds de garantie	1.424.426.042
Chèques et effets à l'encaissement	366.812.482	Subventions	52.170.569
Comptes de régularisation actif	943.782.652	Appel de fonds sur crédits consortiaux	290.746.245
Immobilisations corporelles	542.389.119	Réserves	18.747.108
Dépôts et cautionnements	8.229.058	Dotations	1.240.000.000
Titres d'état	9.450.000.000	Capital	2.300.000.000
Comptes d'ordre et divers	-	Résultats	1.552.317.611
Crédits consortiaux s'appel de fonds	290.746.245		
Report à nouveau	2.211.859.588		
Total	29.019.077.199	Total	29.019.077.199

HORS BILAN

Cautions bancaires	44.848.265
Crédits documentaires	-
Créances gérées pour comtes de tiers (Etat)	8.250.000.000